



L'Environnement :
votre priorité, notre métier

DATE : 24 OCT. 2011								
N° : 4062A								
Environnement	Dir.	St. Jur.	CM EDT	CM type	SAF	SPPR	SC3	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS → 26/10/11 → AGC PH								

Direction de l'environnement

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

19 avenue FOCH - BP 3718

98846 NOUMEA CEDEX.

A l'attention de Monsieur Jacques FOURMY,
Directeur de l'Environnement

Ducos, le 15 octobre 2011,

Objet : Dossier de déclaration relatif à l'exploitation d'un atelier de maintenance de véhicules et engins à moteur par la société STAR PACIFIQUE, en ZI de Ducos, commune de Nouméa.

Affaire suivie par – Inspecteur des Installations Classées

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 15 septembre 2011 et à notre entretien de ce jour avec

Nous avons bien pris note du contenu de votre demande et notamment de la nécessité de vous remettre un dossier en tout point complet pour que vos services puissent l'instruire dans les meilleures conditions.

Le bureau d'étude CAPSE qui nous assiste doit nous remettre dans le courant de cette semaine les conclusions de son étude complémentaire ciblée sur la mise en conformité de l'atelier de Ducos.

Dès réception de ce rapport, nous serons en mesure de préparer le projet complet concernant l'atelier, lui-même s'intégrant dans une démarche plus globale de mise en conformité et de restructuration du terrain de Ducos.

Le dossier de permis de construire ainsi que le dossier ICPE intégrant le cas particulier de l'atelier seront ensuite modifiés et devraient être déposés simultanément aux alentours du 15 novembre 2011.

C'est dans cette perspective que nous sollicitons de votre part un délai supplémentaire au-delà de la date butoir du 15 novembre 2011 pour nous permettre de déposer le dossier complet, et parallèlement pour les travaux ne nécessitant pas d'avoir le PC, de mener à bien la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de mise aux normes de l'atelier.

Le dossier qui vous sera remis aux alentours du 15 novembre vous présentera un échéancier concret d'engagement et de réalisation des travaux de mise en conformité de l'atelier.

Bien évidemment, nous ne manquerons pas de rester en contact étroit avec afin de le tenir informé de l'état d'avancement de nos démarches et du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.



11, rue Pelatan - Ducos
B.P. 32013 - 98897 Nouméa Cedex
SAS au Capital 4 773 200 F - Ridet 979 690-001
Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 23.36.35 - Fax : (687) 23.37.94

Directeur Général Délégué.